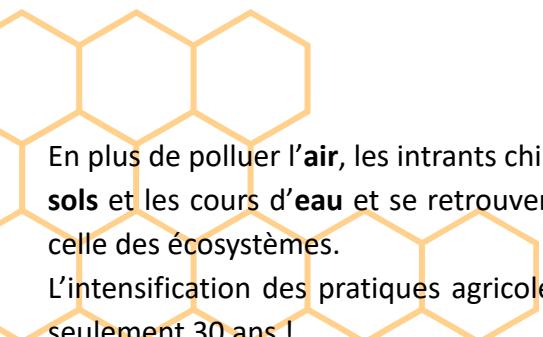


Défendre l'Agriculture Biologique

Pourquoi c'est important ?



En plus de polluer l'**air**, les intrants chimiques (engrais de synthèse et produits phytosanitaires) s'infiltrent dans les **sols** et les cours d'**eau** et se retrouvent dans notre organisme avec de graves conséquences pour notre santé et celle des écosystèmes.

L'intensification des pratiques agricoles a causé la disparition de **80%** des insectes volants en Europe en seulement 30 ans !

Or, au niveau européen, **84 %** des espèces végétales cultivées dépendent directement des insectes **polliniseurs**.

Pour une eau non contaminée !

La France est tenue par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) de **restituer un bon niveau de qualité** des eaux sur son territoire.

Pour le bassin Seine-Normandie, dont fait partie l'Ile-de-France, cela nécessite de réduire les rejets de **polluants** classiques dont une majorité est **d'origine agricole**. En effet, l'état des lieux du bassin montre que **64%** des masses d'eau superficielles (cours d'eau) et **85%** des masses d'eau souterraines se situent dans un état chimique médiocre.



Les AMAP en vrai : parlons-en !



Explication : **un produit bio n'est pas toujours local**, et un produit local n'est pas forcément bio. Le label bio garantit le respect d'un **cahier des charges strict** (sans pesticides, ni engrais de synthèse, sans OGM, et dans le respect du bien-être animal). Aujourd'hui, choisir la bio reste le seul moyen d'éviter les pesticides dans l'alimentation et l'ingrédient **déterminant** demeure la volonté politique des élus locaux.

Explication : on n'a pas éradiqué la faim dans le monde avec l'agriculture intensive de ces dernières décennies. Au contraire, la **baisse de fertilité des sols** dû à des **pratiques extractivistes**, qui détruisent la vie biologique des sols, met en péril la production actuelle (Solagro, 2021). Le projet de recherche **TYFA** mené par l'IDDRi montre qu'un modèle d'agroécologie généralisé à toute l'Europe est souhaitable et crédible à horizon 2050. A condition de réduire notre consommation de viande, une **Europe entièrement agroécologique** pourrait nourrir durablement 530 millions d'Européen·nes en 2050 (IDDRi, projet TYFA).



Le grand pas en arrière législatif : la Loi Duplomb-Menonville

Sous prétexte de répondre au mécontentement de la filière agricole, la loi Duplomb **dérègule dangereusement l'usage des pesticides**. Derrière l'objectif de “lever les contraintes du métier d'agriculteur”, elle favorise en fait uniquement les grandes exploitations **intensives et extractives**. Le texte est adopté au Parlement par l'alliance droite/extrême-droite le 8 juillet 2025. Deux jours plus tard, la pétition reconnaissant cette loi comme “*une aberration scientifique, éthique, environnementale et sanitaire*” est publiée et réunira plus de **2 millions de signatures**; un cri démocratique inédit démontrant l'inquiétude des citoyen·nes pour les enjeux environnementaux. Malgré cette large **mobilisation**, la loi est promulguée le 11 Août 2025. Certaines des propositions de cette loi se sont révélées contraires à la Charte de l'environnement et retoquées par le Conseil Constitutionnel (notamment la réintroduction de l'acétamipride) mais les conséquences néfastes de la loi restent immenses.

Récit d'expérience :

A Varennes-sur-Seine (77), La cantine est approvisionnée en légumes bio et locaux grâce à leur ferme municipale

“Depuis 2020, Marie et Gaël sont installé.es sur du foncier communal. Cette ferme de 7 ha en maraîchage bio a pu voir le jour suite à un partenariat solide : la municipalité désireuse de transformer sa restauration collective, les organisations régionales d'accompagnement (Terre de Liens, le Groupement des Agriculteurs Bio, Abiosol, etc.) et le financement européen LEADER 77 porté par le réseau des AMAP. Le projet « Ma Cantine en AMAP » est lancé dès 2017 et inclus rapidement un projet d'installation. La commune fait réaliser un certain nombre d'études et investit : dans le bâti agricole, la pose des clôtures et la construction d'un logement pour les futur·es maraîcher·es. Marie et Gaël candidatent et sont choisi·es par le jury sur la base d'un cahier des charges : c'est le début d'une belle coopération !”



L'accès au foncier agricole par les collectivités est de plus en plus répandu et de nombreux exemples franciliens en témoignent.
A Pussay (91), Magny les Hameaux (78) ou encore Bièvres (91)... de nombreuses communes souhaitent créer des fermes nourricières alimentant les circuits courts du territoire.

Quels engagements de la commune pour favoriser les pratiques agro-écologiques ?

Pour des résultats concrets, obtenez des engagements précis de la part de vos futurs élus·es.

Voici quelques inspirations de ce qu'il est possible de faire à l'échelle de la commune :

1 Incrire le **maintien de terres agricoles** dans les documents d'urbanisme : Plan Locaux d'Urbanisme (PLU(i)), en mobilisant des **outils de protection du foncier** comme les Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PPEAN) y compris celles qui sont en zone à urbaniser (AU) actuellement.

2 Faciliter la **restructuration de grandes fermes** pour faciliter l'installation de paysan·nes en **agroécologie bio** (réaménagement du bâti agricole, création d'habitats paysans en particulier dans le cas de collectifs de paysan·nes, financement d'ateliers de transformation, etc.).

3 **Protéger la ressource en eau** des pollutions agricoles en privilégiant les pratiques agroécologiques sur les **aires d'alimentation de captage en eau potable**. Une série d'outils et de partenaires sont à la disposition des communes qui le souhaitent (se renseigner auprès de l'agence de l'eau pour plus d'informations).

4 Élaborer un **Schéma de Promotion des Achats Responsables** (SPAR ou SPASER) pour définir les règles de la commune en matière d'achats écoresponsables, bio, sans OGM, issus de l'agriculture paysanne dans la **commande publique** des cantines pour s'engager à aller au-delà du minimum demandé par la loi Egalim.



Vous voulez savoir si vos candidat·es ont vraiment inclus les enjeux de l'agriculture paysanne dans leur programme ?

Faites le test !



Vers qui se tourner pour favoriser l'Agriculture Biologique en Ile-de-France ?

- L'**agence de l'eau** du Bassin Seine-Normandie : source d'expertises hydrologiques et de financements
- Les **associations locales et les élu.es** : pour faciliter l'intégration des projets sur le territoire
- Structures d'accompagnement œuvrant pour l'agriculture biologique (AMAP, GAB, Abiosol, etc.)

Le pouvoir du collectif en AMAP !



Pour aller plus loin :

- Les fiches juridiques du réseau France PAT : Comment les collectivités peuvent soutenir une agriculture locale respectueuse de l'environnement et du climat.
- Le Rapport de l'Agence Seine-Normandie sur la qualité de l'eau du Bassin de la Seine.
- Le Kit de mobilisation des Ami·es de la Confédération Paysanne 2025.
- Les recommandations Municipales 2026 de 13 associations agricoles, de la solidarité et de la santé, soutenues par le MIRAMAP; Pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous.
- La Vision du Collectif Nourrir pour l'alimentation 2025
- Agroécologie et neutralité carbone en Europe à l'horizon 2050 : quels enjeux ? (2019) Résultats du projet TYFA de l'IDDR
- Les pesticides impactent la vie biologique des sols, (2021) Solagro, projet OSAGE

Contact :

par mail à maelle@amap-idf.org
ou par téléphone au 07 57 18 78 39

